

## **EVALUATION DU CONTRÔLE INTERNE FACE AUX REDRESSEMENTS FISCAUX CAS DE LA SOCIÉTÉ UNITED PETROLEUM SARL**

**KYOMBA KILUYA François\***

**NGANDU MUSUABANTU Boulou\*\***

---

### **RESUME**

Notre travail s'intitule « *L'évaluation du contrôle interne face aux redressements fiscaux, cas de la Société United Petroleum SARL* »

Dans ce travail, notre préoccupation tourne sur la question de départ selon laquelle « Comment la société United Petroleum SARL pourrait limiter les redressements fiscaux ».

En vue d'atteindre l'objectif général énoncé ci-dessus nous nous sommes assignés de réaliser les objectifs spécifiques suivants :

- Prendre connaissance des procédures comptables de la société United Petroleum SARL afin de mieux porter une appréciation sur son contrôle interne;
- Identifier les points forts et les points faibles,
- Tester l'efficacité du contrôle interne de l'organisation.

Nous nous sommes servis des outils de contrôle interne en employant la méthode progressive d'audit comptable qui nous a permis d'évaluer le dispositif du contrôle interne de la société afin d'en déceler les points forts et les points faibles

L'application des recommandations proposées à la société permettrait de garantir la sauvegarde du patrimoine, la maîtrise de l'entreprise, l'application des instructions de la Direction Générale et la qualité de l'information comptable et financière produite par l'entreprise.

*Mots clés : Contrôle interne et redressement fiscal*

---

\* **assistant à la recherche de l'Institut Supérieur de Commerce de Lubumbashi**

\*\* **assistant à l'Université Officielle de Mbuji-mayi**

## **INTRODUCTION GENERALE**

La recrudescence des risques financiers liés aux vérifications fiscales que subies les entreprises en République Démocratique du Congo est une réalité. Les entreprises assujetties doivent organiser leur système comptable et leur traitement de l'information en définissant les dispositifs de contrôle interne afin d'éviter tout redressement fiscal.

L'environnement fiscal dans lequel évolue l'entreprise et vue la récurrence de paiement des Avis de mis en recouvrement que subis les entreprises privées en république Démocratique du Congo d'une part, et vue la hauteur de montant de pénalités fiscales qui en découlent, d'autre part, il était opportun de relever un problème sérieux dans les entreprises en RDC qui risque de leur amener à des contreperformances.

Vouloir palier à cela, les entreprise sont appelées à constituer des provisions pour risque face à aux redressements (KYOMBA KILUYA : 2016), dans ce travail, nous nous sommes limités à analyser la constitution des provisions pour risque et charges à la fin de chaque exercice comptable afin de prévoir les pénalités fiscales à payer pour l'exercice n-1 pendant l'exercice n et cela, a une nature de diminuer le résultat comptable réalisé au cours de l'exercice n.

De ce qui précède, nous voudrions connaitre à fond les vraies causes qui font que la société United Petroleum SARL serait une aubaine pour les redressements fiscaux à répétitions.

Cette étude mettra en exergue l'importance de la mise en place d'un service, un département ou une direction de contrôle interne au sein des entreprises.

La production de l'information comptable et financière fiable, sincère et exacte exige la mise en place d'une structure organisationnelle adéquate. Le contrôle interne permettra à l'entreprise de rationaliser les différentes procédures comptables afin de produire une information financière fiable et régulière et de se conformer aux dispositions de l'article 17 de l'acte uniforme portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises sise dans les états partie relatifs au traité de l'harmonisation des droits des affaires en Afrique d'une part ; et aux exigences de l'administration fiscale de l'autre part.

L'application des recommandations qui seront proposées à la société au regard de son contrôle interne servira aux auditeurs de repères pour détecter plus rapidement en gagnant le

temps les zones à risque de la société, et permettant ainsi d'émettre leur opinion sur les états financiers dans un délai record et sans trop d'opinion avec réserve.

Dans cette perspective, l'étude porte sur « L'évaluation du contrôle interne face aux redressements fiscaux cas de la société United Petroleum SARL » et dont les préoccupations principales se résument :

- Le système de contrôle interne comptable au sein de la société United Petroleum serait-il efficace ?
- La Direction et l'ensemble du personnel s'intéresseraient-ils au respect des procédures comptables

Nous traiterons uniquement les aspects procéduraux de contrôle interne comptables. Il ne sera donc pas question des aspects fonctionnels et opérationnels de toute la société.

Il s'agit pour nous de vérifier à partir de cette analyse si le contrôle interne peut aider l'entreprise à limiter les redressements fiscaux.

Afin de mieux appréhender l'objectif général, nous avons déterminé des objectifs spécifiques qui sont :

- L'identification des insuffisances lors de la phase de l'enregistrement des opérations comptables, lesquelles entacheraient la fiabilité de l'information financière ou entraîneraient des détournements, des pertes d'actifs qui pourraient compromettre la pérennité de l'exploitation de cette entreprise ;
- Evaluer le contrôle interne du cycle information comptable, afin de s'assurer de sa cohérence, et de proposer éventuellement des recommandations pour mieux sécuriser l'entreprise face à un environnement fiscal à forte pression.

L'intérêt de cette mission est double, pour la société elle lui permettra de se conformer aux dispositions du SYSCOHADA REVISE à ses articles 16 et 17 alinéa 3 de l'acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière & système comptable OHADA et de la Loi 04/2003 du 13 mars 2003 portant réformes de procédures fiscales.

La plus part des sociétés sont victime de la pression fiscale en RDC, d'où l'importance d'adjoindre au service de comptabilité générale autres services connexes. Ainsi donc, le phénomène observé pour le cas de cet article :

**Tableau n°1 : Phénomène observé de 2014 à 2016**

Année	Résultat comptable	Résultat fiscal	Montant de redressements fiscaux
2014	2 702 779 769	555 833 535	1 810 314 999,07
2015	1 637 902 491	4 192 688 176	1 088 342 886,03
2016	324 831 823	1 246 867 461	1 412 737 074,14

La présente étude est réalisée sur base des données qui concernent la société United Petroleum SARL se situant à Lubumbashi en République Démocratique du Congo.

Lubumbashi est aussi appelée capitale du cuivre. Fondée en 1910 par les Belges sous le nom d'Élisabethville ou Elisabethstad (d'après Élisabeth de Bavière, devenue reine des Belges), souvent abrégée en « E'ville », la ville fut renommée Lubumbashi en 1965. Elle fut aussi la capitale de l'éphémère État autoproclamé du Katanga (1960-1963), né sous l'impulsion de Moïse Tshombe. (Wikipedia).

Elle est le siège de plusieurs grandes sociétés congolaises, ou à capitaux étrangers, dont le Groupe Hyper Psaro.

La société United Petroleum sarl est l'une de société du Groupe Hyper Psaro.

Cette étude ainsi délimitée, et compte tenu des ressemblances des environnements des entreprises commerciales pétrolières en république démocratique du Congo, certaines recommandations apportées pourraient être appliquées dans des entreprises évoluant dans la même branche d'activité.

Nonobstant l'introduction et la conclusion, notre travail porte sur trois points essentiels dont le premier, porte sur le cadre théorique, le second se rapporte sur la méthodologie de recherche et enfin, le troisième point porte sur l'analyse de résultats.

## **I. CADRE THEORIQUE**

### **I.1. Evaluation de contrôle interne**

Le système du contrôle interne mis en place par le management consiste à veiller à la présentation d'états financiers fiables, à la suite de la bonne application des normes et de la réglementation. L'amélioration permanente du contrôle interne suppose une efficacité et une

efficience dans l'exploitation de l'entreprise auditée, en vue de maximiser la richesse et la création des valeurs. Cette culture inculquée à toute la hiérarchie et visant au respect des procédures et des politiques du travail (KHALIL FEGHALI, 2018 :18).

L'évaluation du contrôle interne nécessite le respect des étapes de travail à savoir la prise de connaissance des procédures mises en place par l'entreprise, la description et la vérification réelle, l'évaluation des risques liés à leur conception et vérification de leur existence dans le fonctionnement (Burlaud & al, 2004 :930).

Le système de contrôle interne ne doit pas être confondu avec :

- ❖ le contrôle de gestion qui s'analyse comme un ensemble de disposition prise pour fournir aux dirigeants et aux divers responsables des données chiffrées périodiques caractérisant la marche de l'entreprise,
- ❖ le contrôle budgétaire qui consiste en un système de procédures de rapprochement périodiques entre prévisions et réalisations, dont la fiabilité dépend largement de la qualité du contrôle interne,
- ❖ l'audit interne qui est une fonction de l'entreprise chargée de la mise en œuvre des procédures de contrôle interne.
- ❖ Enfin, le contrôle externe qui est une fonction exercée par un professionnel externe à l'entreprise dans le cadre d'une mission légale ou contractuelle dont l'objectif est la formulation d'une opinion sur les états financiers.

## **I.2. Le redressement fiscal**

Dans le système fiscal déclaratif, l'impôt est assis en règle générale, sur des bases d'imposition déclarées par les redevables eux-mêmes, c'est ainsi que l'administration fiscale dans la stricte observation du code général des impôts et de la loi 004/003 du 13 mars 2003 portant reformes de procédures fiscales met en œuvre un processus qui lui sont conférées par la loi qui permet de contrôler les actes et déclarations et de réunir les éléments d'informations pour procéder aux réajustements des bases d'imposition. L'ensemble de ces activités constitue ce qu'on appelle contrôle fiscal.

Dans notre pays au cas où, ce contrôle est effectué pour contrôler un seul impôt pour une période donnée est une régularisation fiscale et il est effectué par les gestionnaires des comptes.

Quand ce contrôle est pour l'ensemble d'impôts déclarés pour un exercice donné, il s'agit d'un redressement fiscal et est contrôlé par les vérificateurs des impôts.

D'où nous pouvons dire que le redressement fiscal est une procédure légale et régulière par laquelle l'administration fiscale par le canal des vérificateurs des impôts essaient de réajuster ou reconstituer les bases d'imposition estimées minorées par le contribuable en vue de remettre, l'administration fiscale dans ses droits.

Un avis de redressement a toujours un objet des différents impôts que les contribuables paie tout en déterminant la période qui fait l'objet de ces redressements en ces termes :

En exécution de l'ordre de vérification n°.... du (date)... de Monsieur le directeur de Grande Entreprises ou chef du centre des impôts de Lubumbashi, nous avons l'honneur de vous notifier les impositions ci-après mises à votre charge à l'issue du contrôle effectué au sein de votre entreprise.

### **I.2.1. Impôt sur les Bénéfices et Profits (IBP)**

- Résultat déclaré (article 12 de la loi 004/2003)
  - REINTEGRATIONS
  - Vente non déclaré
  - Toutes charge non justifiées commençant par :
    - Achat non justifiés d'exploitation et
    - Transport non justifiés
    - Services extérieur A non justifiés (article 43/ICR)
    - Services extérieur B non justifiés (article 43/ICR)
    - Impôt et taxes mal imputé et non reconnus fiscalement
    - Autre charges non justifiées
    - Frais financiers non justifié et sans soubassement
    - Dotation aux amortissements non reconnu fiscalement (art 46/ICR)
    - Dotation aux provisions non reconnues fiscalement
  - Nouvelle base imposable
- Impôt correspondant 35% (article 11, de la loi 12/2003)
- Impôt déjà payé lors de dépôt des états financiers

Supplément à payer

Pénalité d'assiette en % (article 89 de loi 004/2003)

Pénalité de recouvrement en % (article 91 loi 005/2012)

Dont : - trésor 50% : xx1

- DGI 50% : xx1

S/TOTAL IBP A PAYER

### **I.2.2 Impôt Mobilier (IM)**

Considérons que l'impôt mobilier n'a pas été déclaré

- Base imposable (65% de vente non déclaré) Xi
- Impôt correspondant 20% (article 26/ICR) X Xii
- Amende T.O 100% (article 89 Loi 004/2003 X Xiii
- Pénalité de recouvrement 24% (article 91 loi 005/2012)X Xiv

Dont : - Trésor 50% XX

- DGI 50% XX

SOUS TOTAL IM A PAYER

### **I.2.3. Impôt Professionnel sur les Rémunérations des Nationaux (IPR/ NAT)**

- Achat des biens pour les travailleurs (avantages)
- Transport de travailleurs dépassant les nombre de courses légaux
- Primes aux agents non déclarées et commission
- Congé payé non déclaré
- Heures supplémentaire non déclarées
- Gratification non déclarées
- Collation fin de l'année non déclarée

Rémunération brute

- INSS 3,5%

Rémunérations nette imposables

- Base imposable déjà déclarée

Base imposable de éludée

Impôt correspondant 30% (Article 84/ICR)

Pénalité d'assiette en % (article 89 loi 004/2003)

Pénalité de recouvrement en % (Loi 003/2012)

Dont : - Trésor 50%      XX3  
 -      DGI 50%      XX3  
 SOUS-TOTAL IPR/NAT A PAYER      XXXX3

#### **I.2.4. Impôt Professionnel sur les Rémunérations des Expatriés (IPR/EXP)**

- Paiement des domestiques affectés aux expatriés non déclarés      X  
 - Locations maison non déclarée  
 - Gratification non déclarée  
 - Prime et autres avantages en nature non déclaré  
 • Rémunération brute imposable  
     -INSS 3.5%  
 Rémunérations nette imposables  
 - Base imposable déclarée  
     Base imposable éludée  
     Impôt correspondant 30% (article 84/ICR)      X  
     Pénalité d'assiette en % (article 89 de la Loi 004/2003)  
     Pénalité de recouvrement en % (loi 005/2012)  
     Dont :- trésor 50%      XX4  
     DGI 50%      XX4  
 SOUS TOTAL IPR/EXP A PAYER      XXXX4

#### **I.2.5. Impôt Exceptionnel sur les Rémunérations des Expatriés (IERE)**

Rémunération brute pour les expatriés  
 Base imposable déclarée  
 Base imposable éludée  
 Impôt correspondant 25% (article 6/IER)  
 Pénalité d'assiette en % (art 84/de la LOI 004/2003)  
 Pénalité de recouvrement en % (Loi 005/2012)  
 Dont : - trésor 50%      XX5  
 -      DGI 50%      XX5  
 SOUS TOTAL A PAYER      XXXX5



**I.2.6. Taxe sur la Valeur Ajoutée**

- Chiffre d'affaire constitué (sur dépouillement)
- Chiffre d'affaire déclaré
- Chiffre d'affaire élué

Impôt correspondant 16% (Article 35 O.L n°10/001/2010)

Pénalités d'assiette en % (Art 91 loi 004/2013)

Pénalités de recouvrement en % (art 91 loi 005/2012)

Dont : - trésor 50%                   XX6

          - DGI 50%                    XX6

SOUS TOTAL A PAYER XXXX6

TOTAL GENERALE (XXXX1+XXXX2+XXXX3+XXXX4+XXXX5)

**Tableau n°4 : TABLEAU RECAPITULATIF DES IMPOSITIONS EN MONNAIE NATIONALE**

Nature d'impôt	Principe	Pénalités		Total à payer	
		50% Trésor	50% DGI	Trésor	DGI
IBP	XXXX1	XX1	XX1	XXXX1+XX1	XX1
IM	XXXX2	XX2	XX2	XXXX2+XX2	XX2
IPR/NAT	XXXX3	XX3	XX3	XXXX3+XX3	XX3
IPR/EXP	XXXX4	XX4	XX4	XXXX4+XX4	XX4
IERE	XXXX5	XX5	XX5	XXXX5+XX5	XX5
TVA	XXXX6	XX6	XX6	XXXX6+XX6	XX6
TOTAL	Xpp	Xpnt	XPnD	XTTt	XttD

Source : Nous-mêmes sur base des AMR

## II. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

De ce fait, nous avons utilisé deux méthodes pour bien appréhender le fond de notre étude. C'est ainsi nous avons fait recours à la méthode analytique et la méthode historique.

La méthode analytique procède par la décomposition de l'objet en étude afin de déterminer la nature de ces constituants ainsi que leur proportionnalité.

Cette méthode nous a permis à décomposer les éléments constitutifs d'une organisation comptable afin de déceler les faiblesses que présente l'organisation existante. Quant à la

méthode Historique, cette méthode se préoccupe à retracer les origines des problèmes et faits sociaux et son évolution dans le temps.

Cette méthode nous a permis de déterminer les causes de faits ou de redressements tout en mettant en exergue les facteurs qui influencent ces redressements fiscaux.

Plusieurs techniques et outils ont été utilisés à cet effet. Il s'agit bien de l'entretien, du questionnaire de contrôle interne et de l'observation

Plusieurs phases dans l'évaluation du contrôle interne ont été retenues.

### **1. Prise de connaissance avec l'entreprise**

C'est la connaissance de la documentation externe et interne de l'entreprise et les visites guidées dans l'entreprise.

### **2. Description des systèmes et des procédures**

L'auditeur prend connaissance du contrôle interne de l'entreprise en s'efforçant de saisir l'ensemble des méthodes et des procédures qui ont trait à son organisation comptable. Il utilise à cette fin, un mémorandum descriptif ou des diagrammes de circulation.

### **3. Confirmation de la compréhension du système ou test de conformité**

L'auditeur s'assure qu'il a bien compris le système en vérifiant la description qu'il en a reçu : il met en œuvre à cette fin des tests de conformité (ou tests de compréhension).

### **4. Evaluation préliminaire du contrôle interne**

L'auditeur procède à une première évaluation du contrôle interne ; il le fait normalement sur la base du questionnaire et de la grille d'analyse. Il détermine à ce stade :

- ❖ Les points forts théoriques du contrôle interne,
- ❖ Les points faibles du contrôle interne.

Les phases suivantes intéressent les points forts. En effet, l'auditeur abandonne momentanément les points faibles ; ces derniers seront examinés ultérieurement lors de l'examen des comptes.

### **5. Confirmation de l'application des points forts du système ou test de permanence**

L'auditeur cherche à s'assurer que les points forts sont appliqués de manière permanente. Il met en œuvre à cette fin, des tests de permanence.

### **6. Evaluation définitive du contrôle interne**

A ce stade, l'auditeur est à même de faire la distinction, les points forts et les faiblesses ; l'ensemble de ces éléments lui fournit les bases de son évaluation définitive du contrôle interne qu'il porte dans un document de synthèse (ou le tableau d'évaluation du système).

### **7. Rapport d'évaluation du contrôle interne**

Pour conclure sur l'évaluation du contrôle interne, l'auditeur rédigera un rapport d'évaluation qui mettra en exergue :

- ❖ Les constats effectués
- ❖ Les causes
- ❖ Les conséquences
- ❖ Les incidents sur les états financiers.
- ❖ Implication fiscale
- ❖ Recommandations à faire à l'entreprise

Ce rapport lui servira de base pour établir son programme de contrôle des comptes.

### **III. RESULTAT DE L'EVALUATION DU CONTROLE INTERNE**

#### **III.1. Evaluation préliminaire du contrôle interne**

Dans cette étape, nous avons élaboré une grille de séparation des tâches pour déceler les incompatibilités avec la fonction comptable et celle de la paie.

Ensuite, nous avons utilisé le questionnaire de contrôle interne pour ressortir les points forts et les points faibles du contrôle interne de l'information comptable de la société United Petroleum SARL afin de découvrir l'efficacité de contrôle interne de l'information comptable.

##### **III.1.1. Les points forts**

Les forces ont été relevées dans un ordre grâce au questionnaire contrôle (QCI), on constate que :

- La situation comptable et comptes annuels sont audités et contrôlés par des cabinets spécialisés Price Waterhouse coopers et D .A. Consulting Office.
- L'existence de rapprochements des relevés bancaires au quotidien.
- Le rapprochement des situations des créances clients avec celles émanant du service de recouvrement.
- Les documents annuels de synthèse à produire sont bien connus et déposés chaque fois aux délais légaux.
- 

##### **III.1.2. Les points faibles**

Le questionnaire de contrôle interne fait ressortir les faiblesses suivantes :

- Manque de pièces justificatives probantes des opérations comptables.
- Pas d'inventaire physique professionnalisé en fin d'exercice.

### **III.2. Le test de permanence**

L'analyse de forces et de faiblesses ne suffit pas, il est nécessaire d'acquérir d'autres informations avant de conclure à une faiblesse due à l'organisation comptable est de vérifier que les points forts sont appliqués.

Pour ce faire, nous avons vérifié sur l'ensemble des opérations :

- L'existence de rapprochement des relevés bancaires au quotidien.
- L'existence de rapprochement des situations de créances clients d'avec celle émanant du service s de recouvrement.
- Le recoupement de certaines factures et états de règlement.

Cependant les pièces ne portent ni le visa bon à payer ni la mention « opération saisie » ou « déjà saisie ». De même, les factures ne sont pas comptabilisées dès leur réception et aucun mécanisme n'est mis sur pied pour les marchandises déjà reçues dont les factures ne sont jamais parvenues. La société United Petroleum SARL n'a pas effectué l'inventaire physique au cours de l'exercice passé.

### **III.3. L'évaluation définitive**

Au regard de toutes les précédentes phases, nous pouvons dire que la société est régulièrement redressée suite à une mauvaise organisation comptable malgré qu'elle soit assistée par deux cabinets spécialisés. Le contrôle interne financier et comptable est quasi inexistant.

Par ailleurs, les différentes faiblesses majeures détectées ci-dessous sont à analyser afin de formuler des recommandations en vue de l'amélioration et de la bonne tenue de la comptabilité génération de l'entreprise.

Les faiblesses de contrôle et d'organisation comptable décelées seront analysées à travers leurs causes, les effets, leurs incidences sur les états financiers et leurs implications fiscales. Il sera question de formuler des recommandations à l'endroit de la société United Petroleum SARL.

### **III.4. Interprétations des résultats**

Eu égard à ce qui du tableau n° la structure et la place de la comptabilité influence à 6% les redressements fiscaux, la comptabilité n'est pas un outil de contrôle et de gestion au sein de l'entreprise ; pendant la période sous analyse de 2014 à 2016, l'entreprise a perdu 258.683.698 FC à cause du manque de contrôle de gestion.

La variable de la culture d'entreprise influence négativement à 13% sur les redressements fiscaux pendant la période sous analyse, l'entreprise United Petroleum a perdu plus de 560.481.345FC. Le manque de pièces justificatives est à la base, la comptabilité ne sert à rien pour la prise de grandes décisions managériales. Le mécanisme de remonter de l'information ne est pas efficace.

La variable du système comptable appliquée influence à 8% sur les redressements fiscaux et pendant la période sous analyse l'entreprise perd 344.911.597FC par manque d'une comptabilité analytique et budgétaire et le logiciel utilisé n'est pas efficace, il permet facilement l'enregistrement d'une même pièce plus d'une fois. L'inventaire physique n'a pas été fait pendant toute la période sous analyse.

La variable liée à la documentation de la comptabilité influence à 16% sur les redressements fiscaux, l'entreprise a perdu au moins 689.823.193FC soit 229.941.064 FC en moyenne par an l'entreprise ne possède aucun manuel des procédures pouvant décrire l'organisation générale de l'entreprise qui permettre un bon enregistrement des opérations comptables.

La variable de la situation comptable influence à 13% sur les redressements fiscaux, l'entreprise à perdu 560.481.345 FC soit 186 827 115 FC par an, l'entreprise n'établie pas des situation financière intermédiaires qui peuvent aider aux comptables d'avoir des temps pour bien analyser et justifier comptes par comptes pour permettre que les comptes annuels soient établis selon les délais suffisants.

La variable du contrôle de la comptabilité influence à 11% sur les redressements fiscaux et la société a perdu plus de 474.253.446 Fc soit 158.084.482 FC la Direction générale n'accorde pas assez d'importance de la comptabilité pour que la comptabilité serve à la gestion de l'entreprise. L'entreprise ne fonctionne pas sur base d'un budget de gestion.

La variable de la conservation de livres comptables influence à 7% sur les redressements fiscaux, la société a perdu plus de 301.797.647 FC pour la période sous analyse soit 100.599.216 FC par an, l'utilisation des cahiers d'inventaire est quasi inexistante.

En fin, la variable de la mise à jour permanente n'est vraiment en application, elle influence à 15% des redressements fiscaux. L'entreprise a perdu plus de 646.709.244 FC soit 215.569.748 FC par an. La société garde encore le système comptable général congolais pendant que celui-ci a déjà été remplacé par le Syscohada.

#### **IV. DISCUSSIONS ET RECOMMANDATIONS**

Pas d'inventaire physique en fin d'exercice.

- Pas d'inventaire physique de stock en fin d'exercice
- Pas d'inventaire des créances clients et de dettes fournisseurs
- Pas d'inventaire des immobilisations corporelles,

**Constat :** Il n'y a pas eu d'inventaire physique structuré de stock, des créances sur clients et de dettes sur fournisseurs d'exploitation et aussi d'inventaire des immobilisations corporelles au cours de la période sous notre analyse de janvier 2014 au 31 Décembre 2016.

**Cause :** C'est une opération studieuse vu la taille de l'entreprise et multiplicité de point de ventes.

#### **Conséquences :**

- Il peut y avoir des pertes et de vols de bien difficile à déceler ;
- Mauvaise valorisation de stocks et des valeurs brutes commerciales
- Pas de constitution provisions,

#### **Incidence sur les états financiers :**

- Mauvaise valorisation de certaines rubriques au bilan ne reflétera pas l'image fidèle. Le stock final inscrit au bilan ne donne aucune image fidèle de la situation comptable de l'entreprise ; non constatation des pertes des stocks et de régularisation des charges et produits relative aux créances et dettes ;
- Les marges brutes sur marchandises et matières et fournitures ne sont pas bien valorisées.

**Implication fiscale :** La reconstitution de l'équation de stocks pour la détermination de stock vendus.

**Recommandation :** Il est impératif de faire au moins une fois l'inventaire par an de tous les patrimoines de la société ; comme stipule l'article 16 alinéa 6 de l'acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière & SYSCOHA.

## V. CONCLUSION

Au terme de notre travail intitulé « L'évaluation du contrôle interne face aux redressements fiscaux cas de United Petroleum SARL » au cours duquel, nous avons beaucoup appris, nous pouvons affirmer que cette étude a été pour nous l'occasion de comprendre plus en profondeur et d'appliquer en pratique les outils et techniques d'évaluation de contrôle interne en suivant ses différentes étapes.

Ainsi, nous avons acquis la certitude que le contrôle interne aide l'entreprise à s'adapter aux mutations de l'environnement intérieur et extérieur.

A l'issue de nos évaluations du contrôle interne, nous avons suivi la démarche indiquée dans notre modèle d'analyse.

La démarche générale que nous avons adoptée s'est déroulée en plusieurs phases :

- prise de connaissance des procédures du contrôle interne décrites ;
- évaluation préliminaire en vue de déterminer de ces procédures celles qui sont déjà des points forts dans leur conception et celles qui ne le sont pas ;
- contrôle de fonctionnement pour s'assurer que les procédures conçues sont réellement appliquées : il s'est agi de s'assurer de la conformité entre conception et application ;
- évaluation définitive afin de ressortir les faiblesses d'application des procédures qui peuvent être relevées si nos recommandations et suggestions seront appliquées.

Enfin, nous avons procédé à une analyse des faiblesses pour faire ressortir les risques liés à ses déficiences et proposer des recommandations afin de garantir l'atteinte des objectifs du contrôle interne.

En conclusion, les évaluations des procédures du contrôle interne de la société United Petroleum SARL ont révélé des faiblesses majeures dues essentiellement :

- Manque de pièces justificatives probantes,
- Manque d'inventaire physique en fin d'exercice ;

La mise en œuvre des recommandations proposées à la société permettra de limiter les redressements fiscaux, la maîtrise de l'entreprise, l'application des instructions de la Direction Générale et la qualité de l'information comptable et financière.

L'application stricte des recommandations aiderait la société à :

- Limiter les redressements fiscaux à répétition ;
- mieux fiabiliser ses comptes annuels ;
- éviter la répétition des erreurs ;
- faciliter la prise de décision par une bonne qualité de l'information.

Nous pouvons recommander à la Direction Générale de créer un service, direction ou cellule d'audit interne dont la principale préoccupation est l'amélioration des performances de la société par l'atteinte des objectifs de contrôle interne

Cette étude ne saurait être considérée comme une panacée, mais constitue une contribution notable de laquelle pourrait s'inspirer la Direction de la société United Petroleum SARL pour limiter la pression fiscale que subie l'entreprise.

## **VI. BIBLIOGRAPHIE**

### **I. Les ouvrages**

1. Burlaud Alain & al (2004), Manuel de gestion, 2<sup>e</sup> édition Ellipses/AUF.
2. Cyrille Mandou (2003), Comptabilité générale de l'entreprise, instruments et procédures, De Boeck & Larcier SA, Bruxelles,
3. Govoei Bernard (2007), Précis de comptabilité générale, 2<sup>ème</sup> édition, Etudis, Abidjan,
4. IFACI et PriceWaterHouseCoopers (2005), Le management des risques de l'entreprise, 1<sup>ère</sup> édition, Edition d'organisation, Paris,
5. Khalil Feghali (2018), Les techniques et les procédures d'audit comptable et financier, L'Harmattan, Paris, 2018.
6. Obert Robert et Mairesse Marie-Pierre (2007), comptabilité et audit, 1<sup>ère</sup> édition, Dunod, Paris,
7. Obert Robert et Mairesse Marie-Pierre (2009), comptabilité et audit, 2<sup>ème</sup> édition, Dunod, Paris,
8. Quiry et Yann Le Fur (2005), Finance d'entreprise, 6<sup>ème</sup> éditions, Dalloz, Paris,
9. Sem Mbimbi Pascal et Cornet Annie (2017), Méthode de Recherche en Sciences économiques et de gestion, presse Universitaire Lubumbashi, Lubumbashi.



## **II. Les articles**

1. Tort Eric et Gros Olivier (2005), le pilotage de la performance de la fonction et des systèmes comptables, Revue du financier, n°156,

## **III. Textes réglementaires**

1. La loi 04/2003 du 17 mars 2003 portant réforme des procédures fiscales
2. Acte Uniforme portant sur le droit comptable OHADA
3. Acte Uniforme relatif au droit comptable et l'information financière & système comptable OHADA.

## **IV. La Webographie**

1. IFAC, Norme ISA.315, [www.ifac.org](http://www.ifac.org)
2. IFAC, Norme ISA.510, [www.ifac.org](http://www.ifac.org)
3. Normes Internationale d'audit, cncc-ire-csoec, juin 2012
4. wikipedia